

Charte de l'Institut

La charte définit les principes et les valeurs dans lesquels se reconnaissent les personnes travaillant à l'Institut, des étudiants au personnel académique et administratif. Elle donne à cette communauté les éléments marquants d'une identité qui doit se refléter dans l'activité et le sentiment d'appartenance de ses membres.

Mission

L'Institut est un établissement de recherche et d'enseignement supérieur spécialisé dans le domaine des relations internationales et des études du développement. Ses activités sont : la recherche, l'enseignement postgrade, la formation continue, le débat et la réflexion prospective.

Sa mission est d'offrir une analyse indépendante et rigoureuse des grands enjeux actuels et émergents du monde contemporain, avec le souci de promouvoir une communauté internationale plus juste et solidaire et d'apporter une contribution académique au développement de sociétés moins favorisées. Cette mission, l'Institut l'accomplit en mettant notamment à profit les ressources intellectuelles de la Genève internationale et en développant ses réseaux internationaux.

Valeurs

L'Institut est une communauté composée de personnes venant du monde entier et attachées à des valeurs essentielles :

- l'excellence ;
- l'indépendance ;
- la responsabilité ;
- la solidarité ;
- la diversité.

Principes

En tant que communauté de collaborateurs au service d'une mission à réaliser en fonction de nos valeurs, nous donnons la priorité aux principes suivants :

- **la concertation et le dialogue** : chacun s'engage à une collaboration active et au partage de connaissances entre partenaires, base d'un environnement stimulant et innovant ;
- **la clarté dans la gestion et la communication** : chacun s'engage à favoriser une politique de communication ciblée sur la valorisation de nos activités en renforçant la transparence et la qualité de nos procédures de gestion ;

- **la rigueur et l'intégrité dans l'accomplissement des tâches** : chacun s'engage à remplir ses fonctions au mieux de ses aptitudes et de ses connaissances en faisant preuve d'assiduité, de diligence, d'intégrité et de rigueur ;
- **le respect d'autrui et la reconnaissance de la contribution de chacun** : chacun s'engage à favoriser un environnement de travail dans lequel toute personne est traitée avec respect et équité ; chacun doit pouvoir présenter une opinion critique en respectant les droits d'autrui sans craindre la censure ;
- **l'usage attentif des moyens mis à disposition** : chacun s'engage à utiliser les ressources mises à sa disposition de manière économe et responsable.

19 octobre 2009